

Délibération n°CA-2019-176

Ordre du jour :

1. Informations du Président

2. Approbation du PV de CA du 7 novembre 2019 (délibération)

3. Points à caractère stratégique

3.1. Budget 2019 : budget rectificatif n°3 (délibération)

3.2. Budget 2020 :

3.2.1. Modification de l'architecture budgétaire (délibération)

3.2.2. Budget initial 2020 (délibération)

3.3. Cartographie des risques de gestion (information)

3.4. Modification des statuts de l'université :

3.4.1. Reconfiguration de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) par son regroupement avec la Faculté de Finance, Banque, Comptabilité / Institut du Marketing et du Management de la Distribution (FFBC/IMMD) (délibération)

3.4.2. Ajout aux missions de l'université de la formation en apprentissage (délibération)

3.5. Approbation du dossier d'expertise de la BU SHS (délibération)

3.6. Point issu de la commission de la recherche

3.6.1. Politique plateforme de l'université (CR du 22/10) (délibération)

4. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université

4.1. En matière de ressources humaines

4.1.1. Contingent de congés pour recherches et/ou conversions thématiques pour l'année universitaire 2020-2021 (délibération)

4.1.2. Prolongation du dispositif transitoire d'intéressement pour les personnels BIATSS (délibération)

4.1.3. Mise en œuvre d'un dispositif provisoire d'intéressement à destination des personnels contractuels BIATSS issus de la ComUE Lille Nord de France (délibération)

4.1.4. Approbation des demandes de remise gracieuse (délibération)

4.1.5. Modification des statuts du SCAS (délibération)

4.1.6. Dématérialisation des bulletins de paie (délibération)

4.1.7. Chèques-déjeuner (information)

4.2. En matière réglementaire

4.2.1. Modification du règlement intérieur de l'université (délibération)

4.2.2. Désignation des membres étudiants de la commission FSDIE (délibération)

4.2.3. Règles d'usage des BU et Learning Center du SCD (délibération)

4.3. En matière d'accords et conventions

4.3.1. Convention d'association avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille (délibération)

4.4. En matière tarifaire et d'achats

4.4.1. Tarifs de l'ICEU 2019/2020 (délibération)

4.4.2. Grille tarifaire 2019/2020 du SUMPPS (délibération)

4.4.3. Tarifs de location des salles de formation et des plateaux d'activité physique d'Eurasport (délibération)

4.4.4. Organisation d'une bourse aux livres – centre de documentation de la FSSES (délibération)

4.4.5. Autorisation d'achat de cartes cadeaux au concours Hubgame (délibération)

4.4.6. Tarifs de restauration sur les sites de l'INSPé à compter du 1^{er} janvier 2020 (délibération)

4.5. Attribution de subventions

4.5.1. Sur initiative des composantes :

4.5.1.1. ILIS : A.E.I.L.I.S (délibération)

4.5.1.2. Polytech : BDE et Association des ingénieurs (délibérations)

5. Points issus des commissions du Conseil Académique

5.1. Points issus de la commission formation et vie universitaire :

5.1.1. Critères d'attribution des congés pour projet pédagogique (CFVU du 21/11) (délibération)

5.1.2. Admissions en master 2020/2021 : capacités d'accueil, attendus et critères (CFVU du 12/12) (délibération)

5.1.3. Admission en 1^{ère} année via Parcoursup : capacités d'accueil, attendus et critères (CFVU du 12/12) (avis)

5.2. Point issu de la commission de la recherche :

5.2.1. Fiches projets Région (CR du 27/11) (délibération)

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille

Etaient présents :

Collège A : COPIN Marie-Christine, TISON Sophie, POTTEAU Aymeric, BENOIT Martine, FONCEL Jérôme.

Collège B : VIZIOLI Jacopo, GOUNON Stéphane, LANGFORD Chad, MEISS Marjorie.

Collège BIATSS : LENS Anthony, MULLIER Virginie, DEGRENIER Karine, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : SADEK Zacharie, GAUDY Romain, MAKOKO Daniel, PETIT Léo, DACHY Marie-Lou.

Personnalités extérieures : BOIRON Frédéric, OULD ALI Samir, SAMYN-PETIT Bénédicte, PRETE Cosimo.

Etaient excusés (et procurations) :

Collège A :

NIEWIADOMSKI Christophe

procuration à BENOIT Martine

POTTEAU Aymeric

procuration à MEISS Marjorie (à partir de 16h55)

FARVAQUE Etienne

procuration à POTTEAU Aymeric (jusqu'à 16h55)

MELNYK Patricia

procuration à TISON Sophie

Collège B :

GOUNON Stéphane

procuration à MEISS Marjorie (à partir de 17h55)

FRETEL Anne

procuration à BENOIT Martine

TOULEMONDE Gilles

procuration à POTTEAU Aymeric (jusqu'à 16h55)

BENCHIBOUN Moulay-Driss

procuration à FONCEL Jérôme

Collège BIATSS :

LENS Anthony

procuration à MULLIER Virginie (à partir de 18h)

RODRIGUEZ Ludovic

procuration à FONCEL Jérôme (à partir de 18h30)

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric

procuration à CAMART Jean-Christophe (à partir de 16h40)

DELVALLET Corinne

procuration à VIZIOLI Jacopo

LEBAS Nicolas

procuration à CAMART Jean-Christophe

LEYS Annie

procuration à VIZIOLI Jacopo

PRETE Cosimo

procuration à COPIN Marie-Christine (à partir de 16h20)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :

Représentant de la rectrice : BERGEZ Jean-Louis

Agent comptable : LIARD Delphine

Directrice des Affaires financières : BLANQUART Sophie

Equipe présidentielle - Bureau :

Vice-présidente ressources : DAL Georgette

Vice-présidente formation : FRANJIE Lynne

Vice-président recherche : MONTAGNE Lionel

Equipe présidentielle - Comité de direction :

Conseiller : GOSSET Didier

Vice-présidente recherche (sciences et technologies) : DHAENENS Clarisse

Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :

Institut d'Administration des Entreprises : BEAUCOURT Christel

Faculté FFBC/IMMD : DEREPPER Sébastien

Faculté des Sciences et Technologies : VUYLSTEKER Christophe

Directeur général des services : ROBERT Pierre-Marie

Directrice générale des services adjointe : SAVINA Marie-Dominique

Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles : *FURON Xavier*
Chef du service des Affaires Institutionnelles : *ZALIK François*
Chargée des Affaires Institutionnelles : *D'HU Marie-Sylvia*
Secrétaire de séance : *JAFFEUX Anaïs*

Invités :

Directeur adjoint du Service Commun de Documentation : *MARCHAND Yann*
Directrice d'aide au pilotage et qualité : *FERET Agnès*
Directrice adjointe aide au pilotage : *MEZZINA Catherine*
Directeur de la stratégie et de la programmation immobilière : *RAVIER Philippe*

(...)

3. Points à caractère stratégique

(...)

3.6 Point issu de la commission recherche du 22 octobre 2019

3.6.1 Politique plateforme de l'université

Le conseil d'administration de l'Université de Lille approuve, lors de sa séance du 12 décembre 2019, après un avis favorable à l'unanimité de la commission recherche du 22 octobre 2019, la politique plateforme de l'université annexée à la présente délibération.

Le Président de l'Université


Jean-Christophe CAMART


Affaires Juridiques et Institutionnelles
Université de Lille
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de votants : **30**

Pour : **29**

Contre : **0**

Abstention : **1**

Politique de l'Université de Lille sur les plateformes

Note : L'objectif de cette note étant de préciser les éléments qui conduiront ULille à labelliser des plateformes, celles-ci seront dénommées de manière générique comme « groupement d'équipements et/ou de compétences ».

Les plateformes sont des ensembles regroupant des équipements et/ou des compétences, permettant d'une part de réaliser de la recherche de très haut niveau et d'autre part de favoriser les interactions scientifiques et partenariales avec le monde académique et socio-économique.

Elles peuvent prendre - et combiner - différentes formes selon leur vocation dominante : scientifique, technologique, méthodologique, offre de services.

Elles contribuent aux activités de recherche et de valorisation ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité de l'Université de Lille.

Par les compétences et savoir-faire acquis au fil des années, par leur niveau d'équipement, par leur originalité, par les partenariats qu'elles suscitent, les plateformes constituent un des éléments des succès obtenus par les équipes de recherche de ULille.

Pour progresser, la recherche nécessite des plateformes dont le niveau d'équipement et de technicité augmente fortement ces dernières années. Il est donc indispensable d'unir et de coordonner les efforts en mutualisant ces plateformes à l'échelle de l'université mais aussi à l'échelle nationale voire internationale.

Pour ces raisons, les plateformes sont une des priorités de la politique de recherche de l'Université de Lille. Un budget sous forme de dotation spécifique leur est dédié au sein du budget recherche pour accompagner leur fonctionnement et, le cas échéant, réaliser des investissements. Des personnels technicien-ne-s et ingénieur-e-s leur sont affectés afin d'assurer leur fonctionnement et les développements instrumentaux et méthodologiques.

Il est à noter qu'un nombre important de plateformes sont partagées avec des partenaires de l'Université de Lille, tels que le CNRS, l'INSERM, Centrale-Lille, le CHU, etc... Un certain nombre des équipements hébergés sont d'ailleurs propriété de ces partenaires. L'intention est bien entendu que cette politique s'inscrive dans la poursuite, voire le renforcement, de ces partenariats.

Élément de contexte - Université de Lille

Répartition géographique des groupements d'équipements

Les différents recensements permettent d'identifier à ce jour 66¹ groupements d'équipements et/ou de compétences bénéficiant de matériels, de financements et/ou de

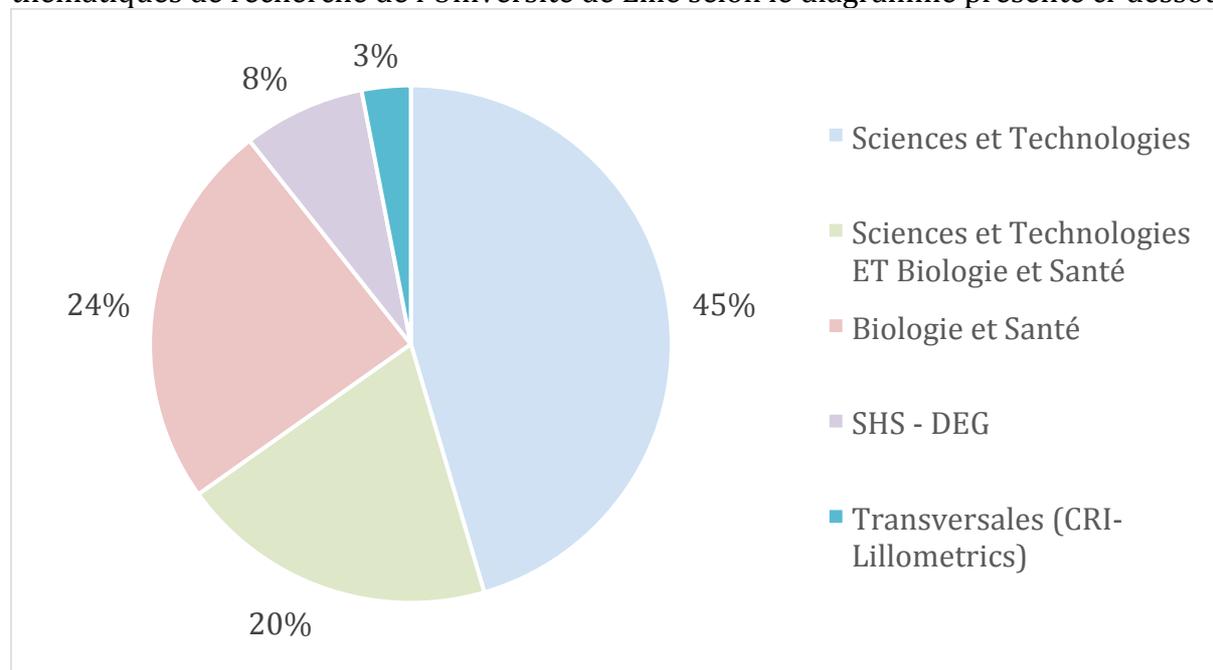
¹ Données à considérer à titre indicatif. Il s'agit ici de données recensées sur la base déclarative des responsables de plateformes ou d'unités de recherche, après compilation de fichiers tenus par les ex-

personnels relevant de l'Université de Lille (Annexe 1), répartis géographiquement sur les sites suivants :

- Campus Cité Scientifique et campus Haute-Borne
- Campus Hospitalo-Universitaire
- Campus de l'Institut Pasteur de Lille et de l'Institut de Biologie de Lille
- MESHS
- Station Marine de Wimereux
- Site de la Plaine Image
- Site Blanchemaille
- Site ONERA

Affiliation thématique des groupements d'équipements

Les 66 groupements d'équipements recensés sont répartis sur les grandes thématiques de recherche de l'Université de Lille selon le diagramme présenté ci-dessous :



Différentes typologies de groupements d'équipement

Le type de structuration des 66 groupements recensés est très hétérogène, allant de la Très Grande Infrastructure de Recherche (TGIR) ou Infrastructure de Recherche (IR) jusqu'au plateau technique d'une unité, en passant par des équipements portés par des UMS-US ou des fédérations de recherche.

Au regard de la multiplicité des typologies, l'Université de Lille souhaite préciser le rôle attendu et le niveau de mutualisation des plateformes qu'elle soutient. Cette lettre de cadrage a pour objectif de préciser le rôle d'une plateforme pour l'Université de Lille, et de donner des éléments quant à la politique de soutien aux plateformes ainsi que le retour attendu par l'Université.

universités lilloises. L'axe de travail présenté dans cette lettre de cadrage permettra de dresser une liste exhaustive des plateformes reconnues par l'université de Lille.

Plateforme : définition générale

La définition présentée ici précise la notion de plateforme telle qu'elle est entendue au sein de l'Université de Lille.

Une plateforme est un groupement d'équipements et/ou de compétences, associé à des moyens humains, destiné à offrir à une communauté d'utilisateurs les ressources technologiques et/ou méthodologiques de haut niveau nécessaires à la bonne réalisation de leur recherche.

Elle se distingue d'un plateau technique d'une Unité de Recherche par sa mutualisation et ouverture à des chercheurs d'autres UR (internes ou externes à ULille), cadrée par une gouvernance explicite.

Un groupement d'équipements et/ou de compétences peut être défini comme une plateforme reconnue par ULille dès lors qu'il peut justifier (tout ou partie) :

- D'un parc technologique important, de préférence différentiant par rapport à d'autres sites.
- D'une offre technique, méthodologique et de service de haut niveau, assurée par des personnels en capacité de répondre à la demande.
- D'une capacité à réaliser des développements méthodologiques permettant de maintenir les équipements et compétences au meilleur niveau.
- D'un degré de mutualisation important avec des équipes internes à ULille, ainsi que d'une ouverture aux équipes extérieures.
- De locaux dédiés et identifiés (site unique ou multi-sites).
- D'un schéma de gouvernance pour piloter la structure. Il s'agit notamment d'assurer un fonctionnement pérenne et d'identifier les voies de développement des équipements et des compétences. Cette gouvernance inclut *a minima* un responsable scientifique, un responsable technique et un comité de pilotage comprenant une représentation des tutelles et des utilisateurs. Le schéma de gouvernance proposé, ainsi que le règlement intérieur, sont soumis à validation par les institutions de tutelle.
- D'un affichage d'une offre de service.
- De la définition des conditions d'accès.
- De la mise en place de tarifs ajustés. La politique de tarification, validée par le conseil d'administration de l'Université de Lille, en concertation avec les autres tutelles, doit permettre à la plateforme de tendre vers une pérennisation de son fonctionnement.
- D'une mission de veille technologique et méthodologique active permettant d'assurer le maintien à niveau des performances ainsi que la formation des personnels associés
- De l'implication de ses personnels et des équipements à des actions de formation (initiale, continue, professionnelle).
- D'assurer une communication sur l'offre technique, méthodologique et de service, en particulier sur le site internet de ULille.
- D'assurer un suivi d'indicateurs d'activité, comme les publications affichant l'utilisation des équipements ou services.

Un groupement d'équipements et/ou de compétences satisfaisant à ces critères peut être reconnu comme une plateforme relevant de l'Université de Lille. Plus concrètement, une plateforme devra adopter la « charte des plateformes de l'Université de Lille » qui reprend formellement les éléments ci-dessus.

Elle peut être soumise à une évaluation par une instance mandatée par les tutelles, en particulier à chaque renouvellement de contrat quinquennal.

Processus d'identification des plateformes de l'université de Lille

Le processus de reconnaissance des plateformes relevant de l'Université de Lille se déroule en 3 phases :

- Appel à labellisation avec diffusion du document présenté en Annexe auprès des Directeurs d'Unités, des responsables de groupements d'équipements identifiés, ainsi que via les lettres d'actualités de l'Université de Lille.
- Instruction des dossiers par un comité présidé par le(la) vice-président(e) en charge des plateformes. Le comité pourra, le cas échéant, solliciter une visite auprès du responsable de la structure en demande de labellisation ou son audition.
- Décision finale de labellisation par la commission recherche de l'Université de Lille.

Charte des plateformes de l'Université de Lille

Les plateformes déposant une demande de reconnaissance auprès de l'Université de Lille s'engagent à respecter la charte des plateformes de l'Université de Lille.

La charte des plateformes reprend la définition de plateformes, ainsi que les différents engagements pris par la plateforme auprès de la tutelle Université de Lille en termes de :

- Gouvernance et pilotage
- Ouverture et conditions d'accès
- Conditions tarifaires
- Communication et valorisation
- Tenue de bilan d'activité

Soutien de l'Université de Lille envers les plateformes

Les plateformes reconnues par l'Université de Lille seront soutenue par :

- Une dotation financière annuelle contribuant au fonctionnement de la plateforme,
- La priorisation des demandes issues de ces plateformes lors d'appels d'offres pour des équipements scientifiques à l'Université de Lille,
- Une assistance aux calculs de coûts complets et à la mise en place d'une tarification adéquate,
- Un soutien aux outils et actions de communication.

Charte des plateformes de l'Université de Lille

Préambule

Les responsables et utilisateurs d'une plateforme labellisée par l'Université de Lille, selon les conditions énoncées dans la note politique, s'engagent à respecter les termes de la présente charte.

Plateforme : missions

- Une plateforme relevant de l'Université de Lille offre à des utilisateurs les ressources scientifiques, technologiques et/ou méthodologiques nécessaires à la bonne réalisation de leurs recherches.
- Une plateforme est ouverte à des utilisateurs de ULille, mais aussi externes à ULille, qu'ils soient académiques ou non.
- Afin de rester au meilleur niveau et compétitive, une plateforme est évolutive tant sur le plan de ses équipements que de ses compétences.
- Une plateforme assure une animation scientifique sur son domaine de compétence (cours, séminaires, prospective...).

Gouvernance et pilotage

- Les responsables d'une plateforme mettent en place une gouvernance qui assure son bon fonctionnement et sa pérennité.
- La plateforme propose un mode de gouvernance compatible avec ses missions et son contexte propre. Il comprendra *a minima* l'identification d'un responsable scientifique, d'un responsable technique et d'un comité de pilotage qui se réunit annuellement. Le schéma de gouvernance proposé sera soumis à validation par les tutelles. Un comité d'utilisateurs peut être également prévu.
- La plateforme dispose d'un règlement intérieur qui précise sa gouvernance et ses modalités de fonctionnement.
- Les représentants des institutions de tutelles de la plateforme sont conviés au comité de pilotage annuel de la plateforme.
- La tenue des instances fait l'objet de comptes-rendus archivés par la-e responsable de la plateforme et tenu à disposition des tutelles.

Ouverture et conditions d'accès

- Les instances de gouvernance définies sont garantes du respect de la présente charte, en portant une vigilance particulière sur le respect du principe d'ouverture et des conditions d'accès aux équipements.
- La plateforme est dotée d'un règlement intérieur précisant l'ensemble des conditions d'ouverture (horaires) et les modalités d'accès.

- Les plateformes ont vocation à être ouvertes aux équipes de recherche de la métropole lilloise, mais également aux équipes extérieures au site.
- Les demandes d'accès aux équipements ou aux prestations sont adressées aux responsables de la plateforme, lesquels s'engagent à examiner l'ensemble des demandes.

Conditions tarifaires

- La plateforme respecte les règles de gestion mises en place par sa tutelle gestionnaire. Une tarification basée sur la connaissance des coûts complets sera soumise à validation par les tutelles de la plateforme.
- L'Université de Lille peut accompagner la plateforme pour le calcul de ses coûts complets et la définition de la tarification adéquate.
- La tarification adoptée est disponible auprès des responsables de la plateforme, et peut, le cas échéant, être différenciée selon la typologie de l'utilisateur (académiques internes, académiques externes, industriels).

Communication et valorisation

- Les responsables de la plateforme s'engagent à indiquer aux utilisateurs l'obligation de citation de la plateforme lors de la publication ou valorisation de travaux scientifiques ayant recours aux équipements et compétences relevant de son périmètre. Cette citation se retrouve *a minima* dans les remerciements en cas de prestation de service, et peut donner lieu à l'association de personnels de la plateforme en tant que co-auteur, dès lors que leur contribution le justifie et dans le respect des bonnes pratiques de publication.
- Les personnels de la plateforme s'assurent de faire apparaître le logo « Plateformes de l'Université de Lille » aux côtés de ceux de l'ensemble des tutelles, lors de l'ensemble de leurs actions de communication.

Bilan d'activité

Au cours du premier trimestre de l'année civile, les responsables de la plateforme transmettent aux tutelles un bilan d'activité de l'année précédente permettant de rendre compte de l'activité (scientifique, technologique et financière). Il sera aussi fait mention des perspectives, des besoins et des évolutions technologiques envisagées par la plateforme pour maintenir un haut niveau de compétences et de services.

**Le responsable de la
plateforme**

Nom, date et signature

**Le directeur de l'unité de
rattachement, le cas
échéant**

Nom, date et signature

Pour l'Université de Lille,
Nom, date et signature